

MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES
COMPTES POUR

2020

BUDGET
ANNEXE

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES



PROGRAMME 624

PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression du Journal officiel (SACIJO). Il comprend aussi le financement des caisses de retraite complémentaires et des plans de départ volontaire des agents de statut privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA.

La modernisation des activités de la DILA et notamment son évolution continue vers les travaux numériques ont permis de poursuivre en 2020, au-delà des objectifs fixés initialement, une politique ambitieuse d'économies.

Les dépenses du programme s'établissent en 2020 à 96,2 M€ en AE et 95,2 M€ en CP pour une prévision en LFI de 110,2 M€ en AE et 109,9 M€ en CP. Elles sont en baisse de 4,4 M€ en AE et 5,4 M€ en CP principalement sur les dépenses de la SACIJO et de la DILA (-5 M€ au total en AE et CP).

Les dépenses de personnel se chiffrent à 61 M€ pour une ressource en LFI de 65,6 M€. Elles diminuent de 1,9 M€ par rapport à 2019 du fait de la forte réduction des effectifs. Le schéma d'emplois réalisé atteint – 17 ETP pour une prévision de – 4 ETP en LFI. Le dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (plan CAVA), prolongé fin 2019 pour 5 ans, a généré un départ de 13 agents relevant du statut droit privé.

Dans la même logique d'adaptation des effectifs, les versements à la SACIJO s'établissent à 29,6 M€ en 2020 pour une prévision en LFI de 37,6 M€. Ils sont constitués, pour l'essentiel, de la rémunération des salariés de la société (142 salariés permanents à fin décembre) et du financement des caisses de retraite complémentaires. Les dépenses diminuent sous l'effet des plans de départs successifs (dont le plan 3M, « mutualisation, mutation et modernisation de la SACIJO », qui couvre les années 2016-2020) sur la masse salariale.

La DILA poursuit ses actions en faveur de l'apprentissage conformément aux engagements de l'Etat employeur exemplaire. En 2020, 15 apprentis, dont 60% de femmes, ont été accueillis dans des métiers diversifiés tels que le numérique, la communication, le management, l'impression et la gestion.

La DILA a poursuivi en 2020 ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment grâce à la rationalisation des moyens et des espaces, prévue au plan stratégique DILA 2021. Sur le programme 624, les dépenses de fonctionnement courant atteignent ainsi 4,6 M€ et sont en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2019. Cette évolution est également liée, dans une moindre mesure, aux effets de la crise sanitaire. Les dépenses supplémentaires réalisées pour assurer notamment la protection des agents (achats de gels, masques, équipements...) ont été compensées par les économies très légèrement supérieures dues à la moindre fréquentation des sites de Ségur et Desaix.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1

Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 1.2

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | BILAN STRATÉGIQUE

OBJECTIF 2**Rationaliser l'occupation du parc immobilier**

INDICATEUR 2.1

Efficience de la gestion immobilière

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF****1 – Optimiser les fonctions soutien****INDICATEUR****1.1 – Ratio d'efficience bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1 980	1 738	1 848	1 994	1 974	1 848

Commentaires techniquesSource des données : Sous-direction des systèmes d'information.Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques.**INDICATEUR****1.2 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,78	3,13	3,09	3,3	3,29	3,09

Commentaires techniquesSource des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.Commentaires : Le ratio interministériel d'efficience de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés, soit la moyenne du nombre de fiches de paie établies, y compris les personnels temporaires.**INDICATEUR****1.3 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	3,54	4,19	4,57	5	5,23	4,57

Commentaires techniques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHP).

Le résultat 2020 de cet indicateur sera définitif lors de l'établissement du bilan social en avril 2021.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficience bureautique

Le ratio d'efficience bureautique constaté en 2020 est de 1 974 €, en augmentation par rapport au résultat de l'année 2019 (1 738 €) et légèrement inférieur à la prévision actualisée (1 994 €). La cible 2020 de 1 848 € n'est pas atteinte. Cette année singulière a ainsi engendré une augmentation des dépenses non prévues lors de la constitution du budget 2020 pour s'adapter au contexte de la pandémie du Covid-19. En effet, en complément des postes fixes déjà en service, les agents ont été équipés d'ordinateurs portables, et pour certains d'écrans supplémentaires, de caméras, de casques et de kits mains libres nécessaires au déploiement à grande échelle et dans des délais contraints du travail à distance. A cela s'est ajoutée l'installation de solutions collaboratives et de visioconférence pour maintenir le lien entre les équipes.

En revanche, les coûts de support, assistance et maintenance sont inférieurs aux prévisions notamment par la présence moindre sur site des prestataires extérieurs pendant les périodes de confinement qui a donné lieu à une moindre facturation des services. La baisse des coûts de rémunération des agents de la DILA est due à l'affectation de certains personnels à d'autres tâches et ne sont plus imputables directement aux coûts bureautiques.

Par ailleurs, en parallèle de ce contexte, la DILA a poursuivi le projet de migration des postes informatiques vers Windows 10, lancé en 2019. Ce projet a nécessité de renouveler une partie du parc informatique non compatible avec cette nouvelle version de Windows.

Dans le cadre de la rationalisation du parc informatique, une politique d'équipement informatique a été rédigée. Cette politique, annexée au schéma directeur des systèmes d'information de la DILA, détermine la configuration et les caractéristiques des postes informatiques des utilisateurs pour chacun des profils types définis, et prévoit d'affecter ensuite à chaque agent le matériel adapté à ses besoins pour exercer son activité en mode présentiel ou en mobilité en intégrant la nécessaire continuité d'activité de la DILA en cas de situations particulières (pandémie ; grèves de transport ; etc.) et en visant l'efficience en matière budgétaire.

Le nombre de postes informatiques est de 925 en 2020, soit 46 de moins qu'en 2019, tout en restant supérieur à l'effectif. La mise en œuvre des contraintes de sécurité de l'ANSSI impose en effet, dans certains cas, de mettre à disposition d'un même agent plusieurs postes informatiques. La DILA fournit également des postes à des utilisateurs autres que des agents DILA. C'est le cas pour les agents mutualisés et l'atelier graphique de la SACIJO, les agents mis à disposition du centre d'appels interministériel basé à Metz, les prestataires extérieurs dans les équipes de développement, maintenance, support et d'exploitation.

Les activités liées à la production continue du *Journal officiel* nécessitent de plus le maintien en conditions opérationnelles d'équipements supplémentaires installés sur les sites de secours ; des astreintes techniques et fonctionnelles à distance peuvent impliquer l'utilisation de matériel supplémentaire pour garantir la continuité des services. Enfin, plus d'une dizaine de postes est également positionnée en salle de formation pour assurer les formations informatiques internes des agents.

1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Le résultat 2020 du ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines (RH), soit 3,29 %, est conforme à la prévision actualisée (3,3 %) mais est supérieur à la prévision initiale et à la cible (3,09 %) en raison de la diminution plus importante des effectifs gérés au regard de la stabilisation des effectifs gérants.

La baisse globale des effectifs est principalement liée au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) sur 2016-2019, prolongé sur 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et dans une moindre mesure aux départs en retraite tous statuts confondus.

La charge de travail restant importante, le maintien d'un seuil minimal d'agents gérants est nécessaire pour gérer l'effectif géré qui comprend à la fois les agents en activité et ceux qui sont partis notamment à travers les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Par ailleurs, l'existence de statuts différents (agents de droit privé, fonctionnaires, contractuels de droit public) complexifie la gestion RH (règles, instances sociales différentes). Enfin, les évolutions importantes des activités de la DILA depuis plusieurs années conjuguées à la baisse des effectifs impliquent des efforts particuliers en termes de formation et d'accompagnement au changement.

1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Le résultat provisoire de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées est de 5,23 %, en amélioration par rapport à 2019 (4,19 %) et supérieur à la prévision initiale (4,57 %) et à la prévision actualisée (5 %). La cible 2020 de 4,57 % est dépassée. Avec trois nouveaux recrutements cette année, la DILA emploie 27 agents en situation de handicap à fin décembre 2020.

La DILA continue d'affirmer son engagement dans l'égalité professionnelle et poursuit son plan volontariste en faveur du recrutement, de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. La DILA participe ainsi à des campagnes de sensibilisation et à des événements en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap ; elle vise à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF et Pôle emploi. Une charte handicap est en cours de finalisation en concertation avec les représentants du personnel. Ces actions ont été menées dans le cadre de la démarche de labellisation égalité-diversité, label obtenu début janvier 2021 pour l'ensemble des services du Premier ministre.

Outre sa participation au « duoday » et des actions de sensibilisation des personnels au handicap, la DILA a également mis en œuvre des actions concrètes telles que :

- le développement des partenariats avec des associations (Arpejeh, Cap Emploi, etc.) ;
- l'évolution de ses pratiques en matière de recrutement, d'accompagnement des parcours professionnels et de formation ;
- des actions de conseil en faveur de l'intégration de collaborateurs en situation de handicap pour les managers dans le cadre de la formation professionnelle.

OBJECTIF**2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier****INDICATEUR****2.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	12,7	13,57	14,2	14,5	13,6	14,2
Ratio Entretien courant / SUB	€	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé		Non déterminé	Non déterminé
Ratio Entretien lourd / SUB	€	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé		Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : département des moyens généraux pour les surfaces ; département des ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs physiques correspondants.

Commentaires : Depuis début 2018, la DILA a réussi sa rationalisation immobilière de ses sites parisiens en regroupant ses agents sur seulement deux sites : «Desaix», «Séгур» et en maintenant le site de « Metz ».

En accord lors de la conférence de performance d'avril 2020, les sous-indicateurs relatifs à l'entretien courant et lourd sur la SUB sont supprimés. En effet, les états de restitution de ces dépenses ne sont pas suffisamment précis pour apprécier pertinemment ces sous-indicateurs.

ANALYSE DES RÉSULTATS**2.1 Efficience de la gestion immobilière**

Le ratio provisoire SUN par poste de travail est de 13,6 m² par agent, stable par rapport à 2019 et inférieur à la prévision et la cible (14,2 m²). Côté superficie, 40 m² de surface de bureaux du site « Séгур » ont été restitués aux services du Premier ministre et 120 m² de logement de fonction ont été transformés en surface de bureaux sur le site « Desaix », soit une augmentation nette d'espace de 80 m² sur l'année 2020. Côté effectif, la baisse de l'effectif permanent a été moins importante que celle envisagée dans la prévision et la cible. En effet, certains agents de droit privé bénéficiant du dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) ont préféré reporter leur départ. A contrario, dans le cadre de la poursuite de la démarche de soutien à l'apprentissage, le nombre d'apprentis ainsi que le nombre de prestataires extérieurs travaillant sur site à la DILA sur les projets majeurs de la DILA, sont plus importants que prévu.

Dans le but de poursuivre la rationalisation immobilière, de réaliser des économies substantielles de loyer et de faciliter les échanges entre les agents, la DILA avait prévu en 2020 de regrouper un maximum d'agents en poste sur le site de « Séгур » vers le site « Desaix », site historique de la DILA. En effet, la DILA envisageait de restituer 150 m² aux services du Premier ministre. Cette opération, qui demande des travaux d'aménagement des surfaces de bureaux sur le site « Desaix », n'a été réalisée que partiellement à hauteur de 40 m², et décalée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	110 178 854	90 433 884		109 878 854	95 239 676	
Achats et services extérieurs	45 609 800	29 387 614		45 309 800	34 193 406	
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	61 046 263		64 568 854	61 046 263	
Subventions, transferts et interventions		7			7	
Charges financières	200			200		
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	110 178 854	90 433 884		109 878 854	95 239 676	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 000 000	4 771 477		7 700 000	4 558 529	
Section des opérations courantes	8 000 000	4 771 477		7 700 000	4 558 529	
Section des opérations en capital						
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	64 568 854	61 046 263		64 568 854	61 046 263	
Section des opérations courantes	64 568 854	61 046 263		64 568 854	61 046 263	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	37 610 000	24 616 144		37 610 000	29 634 884	
Section des opérations courantes	37 610 000	24 616 144		37 610 000	29 634 884	
Section des opérations en capital						
Total	110 178 854	90 433 884		109 878 854	95 239 676	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					1 284 766	5 210 000	1 284 766	5 210 000
Total					1 284 766	5 210 000	1 284 766	5 210 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général					1 284 766	5 210 000	1 284 766	5 210 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1205 – Catégorie A+	0,00	7,50	8,00	0,00	8,00	0,00
1206 – Catégorie A	0,00	85,17	87,00	0,00	81,15	-5,85
1207 – Catégorie B	0,00	19,70	19,00	0,00	19,05	+0,05
1208 – Catégorie C	0,00	47,28	63,00	0,00	44,80	-18,20
1209 – Contractuels	0,00	367,53	428,00	0,00	342,39	-85,61
Total	0,00	527,18	605,00	0,00	495,39	-109,61

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1205 – Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	+0,50	+0,50	0,00
1206 – Catégorie A	0,00	0,00	0,00	-4,02	+0,76	-4,78
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	0,00	-0,65	-0,41	-0,24
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	0,00	-2,48	-2,10	-0,38
1209 – Contractuels	0,00	0,00	+0,01	-25,15	-20,75	-4,40
Total	0,00	0,00	+0,01	-31,80	-22,00	-9,80

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1205 – Catégorie A+	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
1206 – Catégorie A	11,00	4,00	6,40	6,00	5,00	10,46	-5,00	-5,00
1207 – Catégorie B	2,00	1,00	5,20	3,00	1,00	8,75	+1,00	-1,00
1208 – Catégorie C	4,00	3,00	9,00	1,00	0,00	1,50	-3,00	-2,00
1209 – Contractuels	90,00	18,00	7,00	80,00	72,00	6,91	-10,00	+4,00
Total	108,00	26,00		91,00	79,00		-17,00	-4,00

Les flux enregistrés en ETP (108 sorties et 91 entrées) retracent l'ensemble des mouvements intervenus au cours de l'année, y compris ceux des personnels contractuels de courte durée et saisonniers, qui représentent la majeure partie des mouvements.

Le schéma d'emplois ainsi réalisé s'élève à - 17 ETP, contre - 4 ETP prévus en LFI 2020. Les suppressions d'emplois ont été plus importantes que prévu en LFI du fait de la signature le 12 décembre 2019 d'un avenant étendant le dispositif de cessation anticipée et volontaire d'activité (CAVA) défini par la convention du 29 août 2016, aux salariés nés entre le 1^{er} janvier 1964 et le 31 décembre 1968.

A total, les effectifs permanents (hors CDD de courte et autres mouvements mineurs) diminuent de 15 ETP, incluant 13 départs en CAVA.

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 495 ETPT, soit - 32 ETPT par rapport à l'exercice 2019 (527 ETPT), s'expliquant en totalité par l'impact des schémas d'emplois pour 2020.

Le taux d'utilisation du plafond d'emplois ouvert en 2020 (605 ETPT) est de 82 %.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	605,00	495,39	0,00	0,00	0,01	488,90
Total	605,00	495,39	0,00	0,00	0,01	488,90

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
03 – Dépenses de personnel	605,00	495,39
Total	605,00	495,39
Transferts en gestion		0,00

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 15

Sur la période 2019 - 2020, la DILA a poursuivi sa contribution au développement de l'apprentissage en cohérence avec les orientations du Gouvernement. A ce titre, 15 apprentis (60% de femmes - 40% d'hommes) ont été accueillis (période scolaire 2019-2020) dans les métiers de la communication, du numérique, du management, de l'impression et de la gestion.

Les niveaux de formation de ces apprentis sont les suivants :

- Niveau 4 / Diplôme de niveau bac : 1 apprenti ;
- Niveau 5 / Diplôme de niveau bac +2 : 3 apprentis ;
- Niveau 6 / Diplôme de niveau bac +3 ou 4 : 3 apprentis ;
- Niveau 7 / Diplôme de niveau bac +5 à +7 : 8 apprentis.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	62 946 591	64 568 854	61 046 263
Cotisations et contributions sociales			
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 868 872	3 977 098	3 725 633
– Civils (y.c. ATI)	3 868 872	3 977 098	3 725 633
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	-3 868 872	-3 977 098	-3 725 633
Prestations sociales et allocations diverses			
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	62 946 591	64 568 854	61 046 263
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	59 077 719	60 591 756	57 320 630
FDC et ADP prévus en titre 2			

En 2020, le montant total des dépenses sur le titre 2 s'élève à 61,0 M€ pour une dotation ouverte en LFI de 64,6 M€, soit un taux de consommation de 94,5 %.

La rémunération d'activité se chiffre à 40,2 M€ (dont 30,9 M€ de dépenses de rémunérations principales et indemnités) pour une prévision au PAP de 42,0 M€.

Prévus à hauteur de 13,2 M€ en LFI, les versements à la Caisse des pensions sont de 12,9 M€ en 2020.

Le taux de la contribution employeur au CAS pensions pour 2020 est resté inchangé à 74,28 %. Le montant des versements a baissé et est passé à 3,7 M€ en 2020 contre 3,9 M€ en 2019.

S'agissant des prestations sociales et allocations diverses, elles se chiffrent – hors caisses de pensions – à 4,2 M€ pour une prévision au PAP de 5,4 M€. Elles comportent notamment les versements effectués au titre des plans CAAPAT et CAVA, les allocations chômage ou encore les dépenses d'action sociale en titre 2.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	54,73
Exécution 2019 hors CAS Pensions	59,08
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,35
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,07
– Mesures de restructuration	-4,28
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-2,27
EAP schéma d'emplois 2019	-1,77
Schéma d'emplois 2020	-0,50
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,01
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,10
GVT positif	0,17
GVT négatif	-0,28
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,73
Indemnisation des jours de CET	0,06
Mesures de restructurations	4,66
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	0,23
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,06
Autres variations	0,29
Total	57,32

Le coût du plan de départ CAVA, défini par la convention du 29 août 2016 et de son avenant du 12 décembre 2019 qui prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968, atteint 4,6 M€ en 2020 pour une prévision de 5,5 M€ en LFI et une exécution de 4,3 M€ en 2019.

Les autres variations concernent notamment la hausse du déficit des caisses de pensions (+ 0,4 M€) en raison de l'augmentation du nombre de pensionnés et de la baisse du nombre de cotisants, les évolutions conventionnelles de la presse parisienne de la rémunération des salariés de droit privé et les revalorisations de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des fonctionnaires. Ces ajustements sont en partie atténués par la variation du montant des subrogations.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1205 – Catégorie A+	169 107	139 424	144 628	152 434	125 662	128 012
1206 – Catégorie A	78 407	72 575	94 431	69 851	65 314	86 073
1207 – Catégorie B	38 537	50 305	76 832	34 676	45 143	71 868

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1208 – Catégorie C	24 526	44 795	55 839	21 342	40 274	50 929
1209 – Contractuels	63 695	85 833	70 803	46 345	64 199	45 200

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		192 780		192 780
Famille, vacances		43 473		43 473
Mutuelles, associations		139 750		139 750
Prévention / secours		1 915		1 915
Total		377 918		377 918

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 400 490 € en AE et 377 918€ en CP pour 2020 pour une prévision de 293 500€ au LFI 2020. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense représente la participation de la DILA aux frais de restauration de ses agents. La prévision de 80 000 € au PLF 2020 ne portait que sur la participation aux frais d'admission des agents installés au centre de gouvernement de Ségur. L'exécution intègre également la participation patronale pour les agents du site de Desaix dont le montant était estimé à 300 000€. La dépense réalisée est de 176 414 € pour le site de Desaix et 16 366 € pour celui de Ségur. Ce faible niveau d'exécution s'explique par les effets de la crise sanitaire et le développement du travail à distance qui ont généré une baisse très importante de la fréquentation. Enfin, la restitution de locaux a engendré une baisse des effectifs présents sur le site de Ségur.

Famille, vacances :

La DILA finance les actions suivantes :

- l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA pour 25 566 € en AE et 20 792 € en CP pour une prévision de 50 000 € au PLF 2020 ;
- diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) accordées pour 35 872 € en AE et 22 681€ en CP contre une estimation de 30 000 € au PLF 2020.

Associations :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant de la contribution financière versée au titre de l'année 2020 est de 130 000 €.

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). La subvention prévue à hauteur de 11 000 € en AE et CP a bien été engagée. Le paiement étant intervenu début 2021, aucune consommation de CP n'est constatée en 2020.

Enfin, la DILA contribue au financement des associations suivantes :

- association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 € en CP, exécution conforme au PLF ;

- association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) pour 2 250 € en AE et CP. La prévision était de 2 500 € au PLF 2020.

Santé :

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge à hauteur de 3 023 € en AE et 1 915 € en CP pour un montant estimé au PLF à 3 500 € en AE et CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 40 400 000	CP ouverts en 2020 * (P1) 40 100 000
AE engagées en 2020 (E2) 29 387 621	CP consommés en 2020 (P2) 34 193 413
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 726 118
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 11 012 379	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 33 467 295

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 6 916 698				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 1				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 6 916 699	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 726 118	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 6 190 581
AE engagées en 2020 (E2) 29 387 621	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 33 467 295	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) -4 079 674
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 2 110 907
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 1 377 121
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 733 786

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le programme 624 regroupe les activités dites « support », les dépenses de personnel ainsi que le coût des prestations assurées par la SACI-JO.

Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels générant des restes à payer. Le montant des engagements juridiques (EJ) non couverts par des paiements au 31 décembre 2020 est de 2,1 M€. Ces restes à payer portent

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

principalement sur les dépenses de formation RH à hauteur de 0,6 M€ et de prestations de restauration pour 0,5 M€. Ils devraient être soldés en 2021 à hauteur de 1,4 M€.

Un reste à payer portant sur un EJ de la SACI-JO d'un montant de 61 066,36€, clôturé en 2018, apparaît toujours dans le montant des restes à payer issu des restitutions du progiciel CHORUS. Le besoin de couverture en CP, en 2021, des engagements antérieurs doit donc être ramené à 2 049 840€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	8 000 000	4 771 477		7 700 000	4 558 529	
Achats et services extérieurs	7 999 800	4 771 470		7 699 800	4 558 522	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions		7			7	
Charges financières	200			200		
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	8 000 000	4 771 477		7 700 000	4 558 529	

La consommation des crédits s'établit à 4 771 477 € en AE et 4 558 529 € en CP. En neutralisant les retraits d'AE sur exercices antérieurs, la DILA a consommé **5 517 903 € en AE et 4 558 529 € en CP** au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision en LFI de 8 000 000 € en AE et 7 700 000 € en CP.

La consommation des AE et CP 2020 de cette action se répartit sur les grands postes de dépenses listés ci-dessous.

1) Les dépenses de pilotage et de gestion logistique représentent 57 % en AE et 65 % en CP du total des dépenses de l'action 1 du programme 624 de la DILA avec **3 161 274 € en AE et 2 981 678 € en CP**.

Elles portent sur :

- les coûts d'occupation d'un montant de 1 998 191 € en AE et 1 998 156 € en CP dont 1 690 266 € en AE et en CP concernent le remboursement du loyer et des charges pour l'occupation des locaux au sein du Centre de Gouvernement, avenue de Ségur (programmé au PLF pour 1 800 000 €) ;
- les frais de gestion du parc immobilier pour 384 862 € en AE et 398 479 € en CP, qui portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) pour 279 894 € en AE et 334 964 € en CP pour une prévision de 300 000 € en AE et 250 000 € en CP au PLF 2020. Les dépenses de nettoyage, estimées sur cette activité à hauteur de 250 000 € en AE et CP en LFI, ont été exécutées à hauteur de 68 691 € en AE et 40 523 € en CP, l'essentiel des dépenses ayant été imputé sur le programme 623 (activité entretien courant) pour 193 613 € en AE et 360 778 € en CP. Les frais occasionnés par la gestion de la crise sanitaire s'élèvent à 58 938 € en AE et 58 123 € et concernent pour l'essentiel les coûts supplémentaires de nettoyage et de désinfection des locaux ;
- les frais postaux qui se chiffrent à 405 205 € en AE et 200 237 € en CP pour une prévision de 800 000 € en AE et CP. L'écart s'explique notamment par la dématérialisation d'une partie significative des factures du BODACC à l'occasion la fermeture complète, pendant 2 mois, du service courrier de la DILA et l'arrêt de la facturation des annonces publiées au JOAFE en raison de la gratuité accordée aux associations ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant qui ont généré une consommation de 200 704 € en AE et 189 463 € en CP avec notamment :
 - les vêtements de travail pour 56 264 € en AE et 40 846 € en CP ;

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la collecte des déchets pour 27 333 € en AE et 432 € en CP ;
- la maintenance des espaces verts pour 14 867 € en AE et 1 800 € en CP ;
- diverses fournitures pour 73 426 € en AE et 131 999 € en CP ;
- des dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire (gel hydroalcoolique, lingettes...) pour 28 815 € en AE et 14 387 € en CP ;
- les achats d'équipements qui ont représenté 121 329 € en AE et 125 254 € en CP pour une prévision de 200 000 € en AE et 130 000 € en CP inscrite au PLF 2020 avec notamment :
 - Des achats de mobiliers pour 35 778 € en AE et 35 497 € en CP ;
 - Des achats de divers équipements pour 31 846 € en AE et 36 575 € en CP ;
 - Des dépenses spécifiquement liées à la crise sanitaire (masques, signalétiques...) pour 53 705 € en AE et 53 182 € en CP ;
- les déplacements des personnels pour 32 100 € en AE et en CP ;
- le fonctionnement du parc automobile pour 12 054 € en AE et 11 624 € en CP ;
- les frais de réception pour 6 829 € en AE et 26 365 € en CP ;

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines représentent 36 % en AE et 27 % en CP du total des dépenses de l'action 1 du programme 624 de la DILA avec **1 958 806 € en AE et 1 229 989 € en CP**.

Elles sont constituées :

- de dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 806 410 € en AE et 531 621 € en CP pour une prévision en LFI de 800 000 € en AE et en CP. Elles portent sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires.
- des dépenses d'action sociale et santé pour 258 644 € en AE et 217 091 € en CP pour une prévision en LFI de 293 500 € et concernent :
 - les subventions aux commissions et associations sociales, sportives et culturelles pour 143 250 € en AE et 139 750 € en CP pour une prévision de 130 000 € en AE et en CP ;
 - l'organisation de l'arbre de Noël, les bons cadeaux et actions sociales diverses pour 59 626 € en AE et 22 681 € en CP pour des crédits inscrits en LFI de 80 000 € en AE et en CP ;
 - les dépenses de santé pour 3 023 € en AE et 1 915 € en CP pour une prévision au PAP de 3 500 € ;
 - les frais de gestion de pôle emploi pour 3 324 € en AE et en CP pour 4 000 € prévus au PLF ;
 - le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour 49 420 € en AE et en CP. La contribution est très inférieure à la prévision de 100 000 € inscrite au PAP 2020 en raison des effets de la politique en faveur du handicap mise en place par la direction.
- de l'accompagnement à la mobilité pour 2 597 € en CP ;
- de prestations de restauration qui sont de 893 752 € en AE et 478 681 € en CP pour une estimation de 800 000 € en AE et 700 000 € en CP. L'engagement réalisé suit le cadencement du marché et couvre le premier semestre 2021. L'économie engendrée par la crise sanitaire et la mise en place du télétravail est estimée à 100 000 €.

3) Les dépenses des activités juridiques et expertises représentent 4 % du total des dépenses de l'action 1 du programme 624 de la DILA avec **199 625 € en AE et 174 648 € en CP, pour une estimation de 130 000 € en AE et CP au PLF 2020**.

Elles sont constituées :

- d'indemnités, dommages et intérêts (162 717 € en AE et en CP) avec notamment les indemnités versées aux attachés commerciaux à hauteur de 116 514 € ;
- de prestations d'experts et conseils juridiques pour 36 072 € en AE et 11 831 € en CP ;
- des services d'huissiers pour 836 € en AE et 549 € en CP.

4) Les dépenses pour les actions de communication représentent 2 % du total des dépenses de l'action 1 du programme 624 de la DILA avec **87 834 € en AE et 87 263 € en CP** pour une prévision en LFI de 200 000 € en AE et CP.

Elles portent sur :

- des dépenses de communication à hauteur de 85 623 € en AE et 85 052 € en CP ;
- des dépenses concernant les réceptions, colloques et séminaires, estimées à 90 000 € au PLF 2020, pour un total de 2 211 € en AE et en CP. La crise sanitaire n'a pas permis d'assurer la réalisation des séminaires prévus.

5) Les autres activités de pilotage représentent également 2 % du total des dépenses de l'action 1 du programme 624 de la DILA avec **110 357 € en AE et 84 943 € en CP**.

Elles sont constituées :

- des dépenses des autres activités pour 65 514 € en AE et 47 890 € en CP (carte achats, d'adhésion...) ;
- des études générales pour 44 843 € en AE et 37 053 € en CP.

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Charges financières						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION

03 – Dépenses de personnel

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	64 568 854	61 046 263		64 568 854	61 046 263	

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Achats et services extérieurs						
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	61 046 263		64 568 854	61 046 263	
Subventions, transferts et interventions						
Charges financières						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	64 568 854	61 046 263		64 568 854	61 046 263	

ACTION

04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	37 610 000	24 616 144		37 610 000	29 634 884	
Achats et services extérieurs	37 610 000	24 616 144		37 610 000	29 634 884	
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Charges financières						
Section des opérations en capital						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	37 610 000	24 616 144		37 610 000	29 634 884	

La consommation des crédits s'établit à 24 616 144 € en AE et 29 634 884 € en CP. En neutralisant les retraits d'AE sur exercices antérieurs, **la DILA a consommé 29 634 884 € en AE et en CP en 2020** au titre des dépenses de l'action 4 « Convention Etat – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 pour une programmation initiale de 37 610 000 € en AE et en CP.

La consommation des AE et CP 2020 de cette action se répartit entre les postes de dépenses suivants :

- **les salaires et charges associées** comprenant les préavis versés dans le cadre des plans de sauvegarde des emplois qui se chiffrent à **18 963 218 € en AE et en CP** pour une prévision en LFI de 23 833 000 € ;
- **le financement des dispositifs de retraite** (caisses de pension et caisse de prévoyance et de décès de la SACIJO) à hauteur de **9 867 750 € en AE et en CP** pour une prévision de 10 042 000 € ;
- **Les plans de sauvegarde d'emplois** comprenant le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (RECAPS) mis en œuvre en 2007 et le plan de départ volontaire lié à la modernisation, la mutualisation et à la mutation de la SACIJO (plan « 3M »), signé en 2016 dans un contexte de l'arrêt de l'impression du *Journal Officiel* et du développement de l'impression numérique.

En 2020, aucune dépense n'a été réalisée sur le plan RECAPS alors qu'une prévision a été inscrite à hauteur de 254 000 € au LFI.

Concernant le plan « 3M », le montant des indemnités versées en 2020 est de 803 916 € pour une prévision de 2 591 000 € au PAP 2020 qui correspondait au montant maximal d'indemnités susceptibles d'être payées.

Une économie liée à un moindre recours à des CDD durant la fermeture du site Desaix a été constatée à hauteur de 60 000€.